



16-04-1993

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ORGANISATION DES ÉTUDES,
DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
~~ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES~~
~~DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE~~

DIRECTION D'ADMINISTRATION DE
L'ORGANISATION DES ÉTUDES

SERVICE GUIDANCE P.M.S.

A MM. les Gouverneurs, Bourgmestres
et Mandataires des pouvoirs
organisateur des Centres P.M.S.
subventionnés

A Mmes et MM. les Directeurs des
Centres P.M.S. subventionnés

Pour information

Aux membres de l'Inspection

RÉFÉRENCES À RAPPELER DANS LA RÉPONSE :

IV/JP/YA/93

14 h 34 y 377

INFO-SUB : 93/05

OBJET : Etats d'examens médicaux - 1er semestre 92-93.-

J'ai l'honneur de vous rappeler que les Etats d'examens médicaux du 1er semestre 92-93 doivent me parvenir pour le 30 avril prochain au plus tard.

Pour la facilité du contrôle, puis-je vous demander de n'indiquer sur les états d'examens médicaux **QUE** les nombres d'examens médicaux pratiqués. Le calcul des montants des subventions sera effectué par mes services en temps voulu.

En outre, je vous rappelle également qu'en vue de faciliter et d'accélérer la vérification des états d'examens médicaux transmis au Service de Guidance P.M.S., ceux-ci doivent également être présentés de la manière suivante :

1. les **originaux** et les **doubles** des relevés mensuels et semestriels seront **séparés** en deux paquets ;
2. les relevés mensuels seront classés par ordre chronologique en commençant par le mois de **septembre** ;
3. Les **états des médecins** (relevés mensuels et semestriels) seront classés par ordre **alphabétique**.

Je vous saurais gré de vouloir bien vous conformer à ces recommandations et vous en remercie d'avance.

L'Administrateur général,


José DOOMS.